

## PROFESSION DE FOI

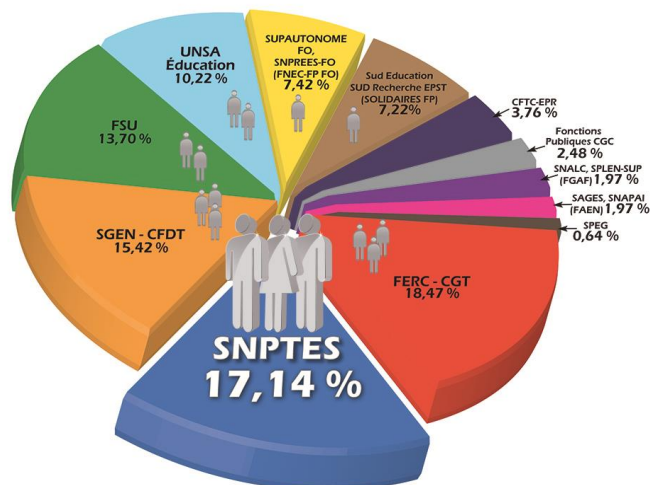
### Élection au Comité Technique d'Aix Marseille Université



## POURQUOI LE SNPTES MERITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES a été créé en 1953. Il a progressivement étendu son champ d'action à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui l'a amené à changer de nom en 2018 tout en conservant son sigle : **Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)**.

Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2014, le SNPTES est arrivé 2<sup>e</sup> en nombre de voix et 1<sup>er</sup> ex æquo en nombre de sièges.



Résultats en pourcentages et sièges attribués aux organisations syndicales pour l'élection professionnelle du CTMESR 2014 / 2018

Cette longue histoire et cette forte représentativité a permis au SNPTES d'acquérir un haut niveau d'expertise qu'il met aujourd'hui au service de la défense et du développement des intérêts de l'ensemble des personnels, ingénieur, personnels techniques, administratifs, enseignants (PRAG-PREC), enseignants-chercheurs, chercheurs, des bibliothèques, sociaux et de santé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

## LE COMITE TECHNIQUE EST NOTAMMENT CONSULTE SUR :

- ➔ l'organisation et le fonctionnement des établissements et services ;
- ➔ la gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- ➔ la formation et les qualifications professionnelles ;
- ➔ la politique indemnitaire ;
- ➔ l'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte contre toutes les discriminations ;
- ➔ le bilan social.

### Santé et sécurité au travail

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- ➔ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- ➔ de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- ➔ de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

## Notre syndicat est pareil aux autres ?

Nous n'appartenons à aucune formation politique, ce qui garantit notre autonomie.

Notre représentation repose sur le choix et l'ambition de tous les personnels Titulaires et contractuels que nous représentons au sein des établissements.

Mais ce qui nous différencie vraiment, c'est la volonté de faire avancer le dialogue social et les conditions de travail de tous nos collègues quel que soit leur statut (ITRF, EC, AENES, ITA, Contractuel).

Contrairement à certaines organisations syndicales contestataires qui pratiquent un syndicalisme d'un autre âge, nous essayons de mettre tout en œuvre pour faire aboutir des négociations qui seront profitables à tous les personnels, et dans la durée.

## Qu'a-t-il obtenu depuis qu'AMU est en place ?

Notre bilan parle pour nous.

Grace à nos militants élus, **présents dans toutes les instances** de l'Université (CT, CA, CEVU, CS, CPE, CHSCT, CCP ANT) nous avons fait avancer de nombreux dossiers importants concernant les **conditions de travail et la carrière des personnels**.

Nous avons participé à tous les groupes de travail qui concernaient les BIATSS et Enseignants-Chercheurs (**SDRH, RIFSEEP, Charte ANT, Télétravail, NBI, Mobilité**).

Nous avons **demandé et obtenu la revalorisation des primes** pour l'ensemble des personnels BIATSS, titulaires et contractuels.

## Le SNPTES peut-il me défendre dans les commissions nationales ?

C'est justement notre force, le SNPTES est majoritaire dans les CAPN qui traitent des carrières des personnels ITRF titulaires (avancement, détachement, mobilité...)

Nous sommes également majoritaires à la CPE d'AMU dans le groupe 1 (ITRF), ce qui nous permet de suivre les dossiers de tous les collègues qui sont promouvables.

## Et les contractuels ?

Bien sûr, nous n'oublions pas nos collègues contractuels qui sont une force vive de notre Université, et même si nous défendons avant tout l'emploi public, nous mettons tout en œuvre pour accompagner les agents en CDD ou CDI.

Pour les autres aussi, en nouveaux contrats ou en contrats type LRU, nous serons à leur côté pour les défendre et les conseiller.

## Liste des candidats SNPTES

1	LAFITTE Daniel	ITRF - Pharmacie	11	MEISTER Lionel	ITA - CNRS
2	NELSON Joëlle	ITRF - Sciences	12	BIGOT Martine	ITRF E.S.P.E.
3	RELJIC Georges	ITRF - Sciences	13	LUDWIG Sandra	ITRF - A.L.L.S.H.
4	GIORDANO Jérôme	MCF - Polytech	14	ROCCABIANCA Christiane	ITRF - D.G.S.
5	GRANCHI Céline	ITRF - A.C.	15	ANDRE Frédéric	MCF - Sciences
6	Christine PESQUIES	ITRF - FDSP	16	REVEST Monique	ITRF - D.R.H
7	PERRIER Pierre	ITA - CNRS	17	DUPERRET Stéphane	ITRF - D.E.P.I.L.
8	DUBOIS Christophe	PU - Pharmacie	18	HERDINA Emilie	ITRF - D.E.P.I.L.
9	MORAN Claude	ANT - D.D.P.I.	19	ANSALDI Jean-Luc	ITRF - Médecine
10	VIVIANO Alain	ITRF - D.E.P.I.L.	20	BLIEK Ariane	ITRF - D.P.M.S.E.

Cette élection se déroulera le **6 décembre** et aura lieu à l'urne au sein des bureaux de vote

**LE RENOUVELLEMENT DU CT EST UNE ÉLECTION MAJEURE  
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES**

